

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages,
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ, Co. DE PORTNEUF.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Une piastre par an, payable d'avance; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recruta cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC:

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

—
1890

SOMMAIRE :

Les élections provinciales, 627.—Le Catholicisme en Asie jusqu'en 1800, 628.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 631.—Consultation, 634.—Le Frère Louis, 635.—Bibliographie, 637.—Ordinations, 638.—Qu'est-ce que la Patrie ? , 638.

FÊTES DE LA SEMAINE.

| | | |
|-----------|--------|--------------------------|
| Lundi, | 2 juin | —N.-D. Auxiliaire. |
| Mardi, | 3 | —Férie. |
| Mercredi, | 4 | —S. Frs. Caracciolo. |
| Jeudi, | 5 | —Fête-Dieu. |
| Vendredi, | 6 | —S. Norbert. |
| Samedi, | 7 | —Octave. |
| Dimanche, | 8 | —Ile Après la Pentecôte. |

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.

ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

ÉGLISE SAINT-ROCH,

Messes basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h. Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

ÉGLISE SAINT.SAUVÉUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|---------|--------|----------------------|
| Mardi, | 3 juin | —S. Jean, Port-Joli. |
| Jeudi, | 5 | —S. Basile. |
| Samedi, | 7 | —S. Ubalde. |

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

Lecture de l'appendice au Rituel, pages 104, 105, 106, 107, le dimanche du 1er juin, et pages 107 et 108 le jour de la Fête-Dieu.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Les élections provinciales

Dans quelques semaines, les électeurs de la province de Québec seront appelés à élire une nouvelle chambre de députés. A la veille d'un jour dont l'influence sur l'avenir du pays est incalculable, il est important pour chacun de bien comprendre la responsabilité qui lui incombe, et de connaître ce qu'il doit faire et éviter.

Choisir les hommes qui, pendant cinq ans, seront chargés de la confection des lois et de l'administration des affaires publiques, n'est pas seulement une des prérogatives les plus honorables, mais aussi, personne ne songera à le nier, une des plus graves responsabilités. En effet, si nous devons rendre compte à Dieu du moindre acte de la vie privée, comment pourrions-nous ranger parmi les actions indifférentes la coopération à l'œuvre si importante de la législation ? Nous disons coopération, et l'expression est exacte. Car, si ce sont les députés qui font les lois, ce sont les électeurs qui choisissent les députés ; et tout vote, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, rend d'avance solidaire des actes législatifs accomplis par les mandataires du peuple. Par conséquent, si les lois sont bonnes, les électeurs ont leur part de mérite ; si elles sont mauvaises, ils n'ont pas plus que Pilate le droit de dire : " Je me lave les mains. " Leur responsabilité, pour être moins directe, n'en est ni moins certaine, ni moins redoutable.

N'arrive-t-il pas assez souvent, dans la vie privée, de poser des actes dont les conséquences se font sentir chez plusieurs générations ? Eh bien ! s'il faut quelquefois une si grande circonspection dans les actes de la vie privée, à plus forte raison doit-on peser dans la balance la plus délicate et donner avec une cons-

science éclairée, un vote qui affecte des intérêts collectifs de la plus haute importance.

Nous devons ajouter que cette responsabilité revêt un caractère de gravité plus accentué, si une situation difficile exige une prudence et une fermeté plus qu'ordinaires ; si les intérêts les plus chers d'une nationalité sont menacés, directement et indirectement ; si, de plus, on vit dans un temps dont la caractéristique est l'abaissement des caractères et la fièvre de l'argent, produite par la soif des jouissances sensuelles. La démoralisation des politiciens, à notre avis, est même plus dangereuse que l'hostilité ouverte de certains éléments. C'est donc un devoir impérieux pour les électeurs de prévenir les conséquences presque irrémédiables d'un mauvais choix, en ostracisant aux prochaines élections tous les candidats adorateurs du veau d'or, en possession d'une double conscience, ou encore, incapables de vouloir et de pouvoir faire de la bonne législation, quel que soit le parti politique auquel ils appartiennent. Disons de suite que par bonne législation nous entendons, non seulement celle qui ne contredit pas l'Évangile et les lois de l'Église universelle, mais celle qui, de plus, sanctionne et applique le droit évangélique et le droit ecclésiastique, selon les règles d'une sage prudence.

Maintenant, que faut-il faire et éviter pour prévenir toute erreur de jugement dans l'accomplissement de cet acte national ? Le voici en quelques mots : recourir à la prière, examiner minutieusement en faisant abstraction, autant que possible, de l'esprit de parti, les garanties des candidats respectifs pour la protection des intérêts religieux et temporels du pays ; donner son suffrage à celui qui présente ces garanties dans la plus large mesure ; se rappeler que vendre sa voix est un péché grave de sa nature, un crime de lèse-nationalité, et que recevoir de l'argent pour *ne pas aller voter* est aussi une véritable trahison, un acte souverainement déraisonnable, puisque c'est se faire payer *pour ne rien faire*. En un mot, que chacun choisisse l'homme qui aurait ses préférences s'ils s'agissait de ses intérêts les plus sacrés. Comme le dit le mandement sur les devoirs des électeurs pendant les élections : " Les bonnes élections font les bons membres ; les bons membres font les bonnes lois, et les bonnes lois font le bonheur d'un peuple."

Le Catholicisme en Asie jusqu'en 1800

Traversons le Bosphore, et entrons dans la terre d'Asie, qui a été le berceau du genre humain et sur laquelle le Christ a laissé les

vestiges de son sang. C'est de là qu'est partie la publication évangélique, c'est là qu'ont existé tant d'illustres chrétientés dont le schisme a causé la décadence et la ruine.

Entraînées au IX siècle dans le schisme de Photius, écrasées sous le despotisme musulman, séparées de Rome par la difficulté des communications, trahies d'ailleurs par un clergé simoniaque et marié, ces malheureuses églises ont laissé se rompre depuis longtemps le lien qui les rattachait au centre de l'unité catholique.

Néanmoins, même au début du schisme, la défection n'a pas été universelle, et Dieu s'est gardé des adorateurs fidèles. Au temps des croisades, les rapports se rétablissent avec l'Eglise d'Occident, et le mouvement vers Rome s'accroît, surtout après le concile de Florence. On voit, à cette époque, se rendre au pied du trône apostolique les ambassadeurs, des Arméniens, des Maronites, des Grecs, des Syriens, des Coptes et des Chaldéens. Les Papes accueillent ces enfants prodigues avec bonté, et leur envoient des délégués et des missionnaires ; mais en même temps, pour faciliter leur retour à l'unité, ils leur laissent leurs usages nationaux, leurs rites et leurs anciennes liturgies.

D'un autre côté, les rois de France ont toujours tenu à honneur d'être les défenseurs des Saints Lieux. Par leur ordre et sous leur protection, les fils de Saint-François desservent les églises du Saint-Sépulcre, de Bethléem, de Nazareth, et tous les lieux bénis par où le Christ et sa mère ont passé. Voilà en quelques mots ce qui s'est passé en Asie, du IX au XIX siècle.

Voyons maintenant où en sont les choses en 1800. Le protectorat de la France se réduit à peu près à rien, et celle-ci se laisse écarter par la Russie schismatique, que les nations laissent faire avec indifférence. Quelques religieux franciscains sont les uniques gardiens du tombeau de Jésus-Christ ; les Grecs schismatiques insultent à la détresse des catholiques, et se vantent de les chasser un jour de ces sanctuaires, rachetés autrefois au prix du sang le plus pur de l'Occident.

On peut porter à 6000 le chiffre des catholiques latins vivant, en 1800, dans les Echelles du Levant, sous la juridiction du vicaire apostolique de l'Asie Mineure, résidant à Alep, ou sous celle du Père Custode des Saints Lieux.

Il y a aussi, à Bagdad, un évêque latin, qui est délégué du Saint Siège auprès des évêques des différents rites répandus dans la Chaldée, la Mésopotamie et la Perse.

Enfin, il y a les patriarches latins de Jérusalem et d'Antioche, qui résident à Rome, et dont les titres sont purement honorifiques.

Quant aux églises des divers rites unis, voici leur situation en 1800 :

Rite arménien. En dehors des 10,000 Arméniens unis résidant en Turquie, il y a, dans l'Asie Mineure, environ 80,000 fidèles de ce rite, disséminés dans l'île de Chypre, la Syrie, la Georgie, et au pied du Caucase. Ces deux derniers groupes sont les sujets de la Russie, qui, en moins d'un demi siècle, les conduira presque tous à l'apostasie. Les Arméniens unis ont un patriarche de Cilicie, qui réside au Mont Liban ; et à Venise, une école célèbre où, sous la direction des moines méchitaristes, se forment les membres les plus distingués de leur clergé.

Rite maronite : Les fidèles de ce rite constituent, dans le Levant, l'agglomération catholique la plus considérable et la plus fervente. Leur nombre est de 250,000, sous la direction d'un patriarche, de 12 évêques et de 400 prêtres. Ils ont aussi 48 couvents de religieux.

Rite grec-melchite : Il compte 20,000 fidèles desservis par une centaine de prêtres et des religieux basilien. Comme il n'ont aucun archevêque ni évêque reconnu par la Porte, leur situation est fort précaire.

Rite syriaque. Ce rite compte environ 30,000 fidèles répandus dans la Syrie, le Diarbékirkir et la Perse. Ils ont un évêque résidant à Antioche, et trois évêques à Damas, Mossoul et Alep.

Rite chaldéen. Il compte 25,000 fidèles répandus dans la Chaldée, la Mésopotamie, le Kurdistan et la Perse. Leur patriarche réside à Mossoul, et a sous sa juridiction 2 archevêques et 8 évêques. Il y a de plus, dans l'Inde, une église chaldéenne florissante, confiée à des vicaires apostoliques envoyés par la Propagande.

Rite copte. Les fidèles de ce rite vivent principalement en Egypte. On trouve donc pour la population catholique de l'Asie Mineure, en 1800 :

| | |
|----------------------|---------|
| Rite latin..... | 6,000 |
| “ arménien..... | 80,000 |
| “ maronite..... | 250,000 |
| “ grec melchite..... | 20,000 |
| “ syriaque..... | 30,000 |
| “ chaldéen..... | 25,000 |
| “ copte (1)..... | |

Total 411.000 catholiques
qui représentent toutes les anciennes églises de l'Asie Mineure.
Les schismatiques sont au nombre 8 millions.

(1) Nous en parlerons plus tard quand il sera question de l'Afrique.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Le vieux chancelier de l'Allemagne, M. de Bismark, est inconsolable, et ne peut se résoudre à l'inaction. Il conserve ses relations avec la presse, et son organe laisse même entendre qu'il se présentera bientôt à la chambre des Seigneurs et plus tard au Reichstag. Après avoir commencé sa carrière dans le camp de l'opposition, il est menacé de finir ses jours sur le même terrain. Pourtant, quand on a ses soixante-quinze ans et son dossier, il est plus que temps de préparer ses malles et de demander pardon à Dieu et aux hommes. Son utilité a cessé heureusement, et son dépit n'aura d'autre résultat que de le rabaisser considérablement.

Son successeur, M. Caprivi, n'a pas trop mal débüté devant le parlement, si nous en croyons les journaux. Il a déclaré, par diplomatie probablement, qu'il tâcherait d'imiter son prédécesseur; alors le chef des progressistes a répondu avec une logique incontestable que, puisqu'il n'y avait rien de changé à la politique qu'il avait toujours combattue, il continuerait à la combattre. Cependant la situation est déjà moins tendue, et si, sur plusieurs points, la politique impériale suit la direction imprimée par M. de Bismark, sur d'autres elle a certainement dévié. Citons quelques faits à l'appui de ces deux avancés. On n'a rien répondu à M. de Windhorst réclamant pour les catholiques l'état de choses qui existait avant 1872; on a déclaré impossible la création d'une section catholique au ministère de l'instruction et des cultes; les Capucins, les Bénédictins et les Dominicains commencent à rentrer en Prusse, mais les Jésuites, les Lazaristes et les Rédemptoristes attendent encore à la porte de l'Empire; les vieux catholiques continuent à occuper les églises catholiques, et au sujet de la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques, on veut que les évêques continuent à prendre des engagements vis-à-vis de l'Etat. D'un autre côté, quelques questions ont reçu une solution définitive. Ainsi l'Etat restera en possession des 4 millions de piastres enlevés au clergé actuel, mais il paiera aux intéressés un intérêt de 3½ pour cent sur le capital. Les restitutions sans compromis sont si rares de la part des voleurs de haute futaie, qu'il faut savoir être content quand ils consentent à remettre quelque chose.

Le conseil fédéral a aussi abrogé la loi qui condamnait à la prison un ecclésiastique *non autorisé* qui administrait un mourant, même en cas de nécessité, et l'expulsait au cas de récidive. Ce point en particulier est de ceux sur lesquels le vieux chancelier n'avait jamais voulu céder. Nous admettons bien que le cours des

affaires se modifie lentement, ce qui n'a rien d'étonnant ; mais tout de même il se modifie et se dessine incontestablement. Le Centre saura bien avec le temps amener une capitulation complète.

Nous disions dernièrement que la scission menaçait de se produire dans le camp des catholiques hollandais, sur la malencontreuse question du service personnel. La réunion des comités catholiques n'a pas rétabli l'entente complète, cependant leur candidat à la dernière élection l'a emporté sur son puissant concurrent, par une majorité respectable. Il y a donc lieu d'espérer que les forces catholiques ne se diviseront pas au bénéfice de leur ennemi.

Les dernières dépêches annoncent que les banquiers juifs de Vienne menacent de transporter le centre de leurs opérations à Pesth, si les chrétiens ne continuent pas à se laisser tondre par les Juifs sans se défendre. Quelle bonne fortune pour l'Autriche, si ces derniers se retiraient tous, non seulement à Pesth, mais en Palestine ! Cet exode n'arrivera malheureusement pas. Impossible de parler de l'Autriche sans avoir à noter quelque nouveau trait de persécution judaïco-officielle. En voici un qui est d'un fini achevé. Le recteur de l'université catholique de Vienne qui compte 2000 étudiants juifs, est choisi alternativement par chaque faculté. Invariablement, les facultés désignent un *Israélite*. Cette année, le choix du Recteur revenait à la faculté de Théologie, qui a cru devoir renoncer à son privilège d'élection, et un Juif a encore été élu. Peu après le nouveau recteur de cette étrange université catholique s'est permis de soutenir une thèse qui était une odieuse attaque contre l'église catholique. Alors un journal catholique de la capitale, le *Vaterland*, a eu l'audace de réfuter la thèse du recteur, et de blâmer la trahison de la faculté de Théologie. Sait-on ce qui est arrivé ? Le ministère a fait poursuivre pour outrage à la religion catholique, non pas le recteur, mais le *Vaterland*. Cet incident dépasse véritablement toute vraisemblance.

Passons à l'Italie qui, pour les catholiques, présente plus d'intérêt que n'importe quel pays de l'Europe. Le mouvement des grands pèlerinages à Rome se continue, et avant longtemps tous les pays catholiques se feront un devoir et un titre de gloire de s'associer à ces témoignages de foi et de dévouement. Ce qui est certain dans tous les cas, c'est que Léon XIII attache une grande importance à ces manifestations qui ont un sens non équivoque. Les deux derniers grands pèlerinages reçus à Rome, venaient de l'Autriche et des différents diocèses de l'Italie. Celui-ci se composait surtout de la jeunesse catholique, et comptait 10000 pèle-

rins accompagnés de leurs évêques. Le S. Pontife a répondu à leur adresse par un de ces discours qui tracent tout un programme et résument toute une situation. On leur a aussi distribué, comme insignes du pèlerinage, des croix bénites en étoffe rouge lisérée de blanc, portant la devise : " *Domino Christo servire* ".

Les tribunaux de Naples viennent de donner gain de cause à la Propagande, dans une cause en revendication contre le gouvernement italien. Ce dernier, comme un voleur de grand chemin, avait fait main basse en 1869 sur le collège des missions de la Chine, que la Propagande possède depuis des siècles, et détourné les revenus à son profit. Or, la Cour de Naples a reconnu les droits de la Propagande, et condamné le ministère italien à livrer la propriété à qui de droit, à rembourser le capital distrait depuis 1869, et de plus à payer tous les frais de l'action en revendication. Le gouvernement a dû trouver ce jugement suffisamment salé.

L'étoile de Signor Crispi pâlit tous les jours, et les échecs pleuvent sur lui drus comme grêle. La chère loi sur les *œuvres pies* a été ramenée mutilée, et il est si peu maître de la situation qu'il a dû l'accepter telle quelle. Il fallait donc que ce projet de loi fut bien odieux, pour qu'un sénat révolutionnaire ait refusé son *placet* sans amendement. Pourtant les Sénats sont généralement d'accommodement. La politique coloniale ne lui réussit pas mieux, comme on va le voir. Il y a en Abyssinie un certain roi des rois qui se moque cavalièrement de l'Italie. Crispi lui a donné quatre millions, une couronne, et lui a expédié trois mille porteurs d'approvisionnements, à la condition d'aller pacifier les tribus qui avoient les possessions italiennes. Ce monarque éthiopien qui mériterait un trône d'Europe, a tout empoché et fait la paix avec les tribus qu'on lui demandait de mettre à la raison. Nous voyons d'ici la binette de Crispi, qui trouve sans doute que c'est une mauvaise plaisanterie. Pour tout couronner, les députés de la droite le regardent comme un révolutionnaire qui mine hypocritement la monarchie, et les radicaux comme un potentat insurportable. Il est donc évident que les jours du trigame sont comptés, et qu'il ira bientôt rejoindre son ami de cœur, M. de Bismark. Ainsi finissent tous les individus qui s'attaquent à l'Eglise du Christ.

On signale deux graves incidents arrivés en Espagne. Pour des motifs encore inconnus, des émeutiers se sont attaqués aux propriétés des Carlistes et aux établissements des RR. PP. Jésumites à Valence. Les divisions entre catholiques sont encore

à l'ordre du jour, malgré les avertissements répétés de Léon XIII. Dans une lettre à l'évêque d'Urgel, le S. Pontife, toujours prompt à réprimer toute cause de division entre ses sujets, vient de blâmer, avec une sévérité exceptionnelle, les polémiques regrettables qui divisent les catholiques, à une époque où l'union est plus nécessaire que jamais.

La Propagande est sur le point de donner un coadjuteur à l'archevêque de S. Louis de Missouri, Mgr Kenrick, âgé de 84 ans. Mgr Kenrick est le plus vieil évêque en fonctions, le plus ancien prêtre, et l'un des théologiens les plus distingués de l'Amérique du Nord. Son coadjuteur sera probablement le jeune évêque de Cheyenne, dans le territoire de Wyoming, Mgr Burke. Il semble que l'érection de ce dernier diocèse a été prématurée, car il est sérieusement question, à l'heure qu'il est, de le transformer en vicariat apostolique. On n'y compte que six prêtres en tout, 4,500 catholiques, deux académies et deux écoles paroissiales.

Les journaux catholiques sont unanimes à faire de grands éloges du vicaire général du diocèse de Brooklyn, que la mort vient d'enlever à l'âge de 66 ans. Il était un des gradués du collège de Fordham, vicaire général depuis 1855, et auteur de plusieurs ouvrages de théologie et de controverse.

Le coadjuteur de Rimouski, Mgr Blais, comme nous l'avons déjà annoncé, a été consacré dans la Basilique de Québec, le 18 mai, par S. E. le cardinal Taschereau. La *Semaine Religieuse* a été heureuse de lui payer un juste tribut d'éloges, lorsque la première nouvelle de sa nomination est arrivée. Pour donner une idée de l'estime dont jouissait le nouveau dignitaire auprès de toutes les classes du diocèse qu'il vient de quitter, il suffit de mentionner le fait qu'il a reçu des cadeaux pour une valeur de plus de deux mille piastres. Que Dieu daigne lui accorder de longs jours !

M. l'abbé A. Castonguay, ci-devant vicaire à Charlesbourg, a été nommé desservant de la Grosse-Île

Consultation.

La bénédiction d'une maison neuve, faite sans surplis ni étole, sans la récitation de l'oraison prescrite, etc, et simplement par un signe de croix, est-elle valide et licite ?

R. La maison se trouve certainement bénite ; mais la bénédiction faite de cette manière est illicite.

LE FRÈRE LOUIS

“ Les Jésuites et les Récollets mourront
chez eux, mais n'auront pas de
successeurs. ”

(Règlement de la Cour d'Angleterre.)

(Suite)

Que de souvenirs durent être évoqués dans cette entrevue par ces deux derniers survivants de leur ordre ! Que de regrets témoignés à leur ancienne vie de communauté ! Que de larmes peut-être versées au souvenir de leurs anciens confrères tous disparus de ce monde, à l'exception du Frère Marc de St. Thomas de Montmagny qui n'avait pu se joindre à leur réunion !

Entre autres sujets de conversation qui durent partager le temps que ces deux Frères passèrent ensemble, il nous est facile de supposer qu'ils s'entretenaient longuement des missions des Pères Récollets dans le pays, et surtout de leur séjour à Québec. Il est facile aussi de supposer que la plupart des lecteurs de cet écrit aimeront à trouver ici le récit abrégé des faits et gestes de ces bons religieux à Québec, depuis leur arrivée en Canada jusqu'à leur dispersion après l'incendie de leur monastère.

Tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Canada, tous ceux surtout, (et ils sont nombreux aujourd'hui) qui aiment à faire des recherches relativement aux plus petits détails de l'histoire des premiers temps de la colonie, savent que les premiers religieux arrivés en Canada furent les Pères Récollets Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le Père lai, Pacifique Du Plessis, qui partirent de Honfleur le 24 avril 1615 et arrivèrent, le 25 mai, à Tadoussac où fut, dit-on, célébrée ce jour-là même la première messe en Canada.

“ Leur séjour à Tadoussac ne fut que de très-courte durée, dit le correspondant de l'*Abeille* déjà cité. Le Père Dolbeau, prenant les devants, partit le 27 et arriva à Québec le 2 juin. Il y fut rejoint par la petite caravane quelques jours plus tard, et déjà le 25 du même mois il célébrait solennellement la sainte messe dans l'antique bourgade de Stadaconé, au bruit de la petite artillerie française et au milieu de la joie générale. Les assistants reçurent avec piété la Sainte Communion et l'on chanta le *Te Deum*. Trois semaines avaient suffi pour construire, de concert avec Champlain, une petite chapelle et une maison destinée aux religieux, près de l'endroit où se trouve actuellement l'église de Notre-Dame des Victoires à la Basse-Ville. “ Tout y était fort simple, dit Leclercq, et conforme à la pauvreté évangélique. ”—Tels furent les humbles commencements des Récollets dans notre ville.”

Cette résidence et cette petite chapelle des Récollets à la Basse-Ville fut donc le berceau de la religion en Canada ; et cette même place nous rappelle le souvenir de deux autres berceaux bien chers aux Canadiens : celui de notre nationalité surveillé par Champlain, et celui de l'éducation dans le pays placé par la Vénérable Mère de l'Incarnation dans cette petite maison, qu'elle appelait son *Louvre*, et où furent données les premières leçons de la doctrine chrétienne.

Oh ! comme un monument, élevé sur la place de l'ancien marché devant l'église de la Basse-Ville, pour rappeler qu'en ce lieu Champlain érigea son *habitation*, la première non seulement de Québec, mais de tout le Canada ; qu'au même lieu fut construite la première chapelle où fut dite la première messe à Québec ; et que près de la même place débarquèrent les premières religieuses venues en ce pays et logea d'abord la Vénérable Mère de l'Incarnation avec ses généreuses compagnes ; comme un monument, dis-je rappelant tous des faits remarquables, ferait bien le pendant du monument Cartier-Brébeuf !

“ Les bons religieux, dit le même auteur, ne demeurèrent pas un instant oisifs ; ils se mirent à l'œuvre sans retard, s'employant avec tout le zèle possible à la conversion des sauvages de Québec et des autres localités, ainsi qu'aux fonctions du saint ministère auprès des quelques catholiques français du Canada.

Dieu seul sait ce que ces premiers missionnaires du Canada eurent à supporter de souffrances, de privations et d'angoisses continuelles pendant cette période de leur séjour dans le pays.

Cependant la connaissance qu'ils acquirent bientôt des besoins de la colonie, au point de vue religieux, les décida à fonder une habitation permanente et ils choisirent pour cela un site charmant sur le bord de la rivière St. Charles, à environ un mille de Québec ; le lieu même qu'occupent aujourd'hui les bâtisses de l'Hôpital Général. La première pierre de cette résidence fut posée le 3 juin 1620, et la chapelle fut bénite le 25 mai de l'année suivante 1621, et dédiée à la Ste Vierge sous le vocable de *Notre Dame des Anges*. Cependant la première chapelle du pays, bâtie à la Basse-Ville en 1615, ne fut pas tout à fait abandonnée, mais elle servit d'hospice et de chapelle succursale jusqu'au temps où elle fut détruite, lors de la prise de Québec par les Kerk, en 1629.

Lorsque, sur l'invitation des Récollets eux-mêmes, les Pères Jésuites Brébeuf, Lallemant et Masse, avec deux Frères, arrivèrent en Canada, en 1625, ils acceptèrent l'hospitalité que leur offrirent les Récollets et demeurèrent avec eux deux ans à Notre Dame des Anges. Pendant ces deux années ils se firent construire une mai-

son et une petite chapelle, à l'endroit même où Jacques Cartier passa l'hiver de 1634 à 1635, et sur lequel on a inauguré avec grande solennité, le 24 juin 1889, le beau monument élevé en souvenir de ces deux événements. En 1627 donc les Jésuites se séparèrent des Récollets et quittèrent Notre Dame des Anges pour aller résider dans leur maison au confluent du ruisseau Lairret et de la rivière Saint-Charles. Mais cet état de choses ne dura que deux ans, car, après la prise de Québec par les Kerk, en 1629, les Récollets et les Jésuites furent forcés de quitter le pays et de retourner en France. Après le traité de paix qui rendit le Canada à la France, en 1632, les Jésuites seuls purent revenir au pays immédiatement, tandis que les Récollets, victimes d'une suite d'intrigues tramées contre eux, ne purent, à leur grand regret, revenir qu'après 40 ans d'absence et d'attente, c-à-d, en 1670.

L'ABBÉ CHS TRUDELLE.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

Officia Hebdomadae Sanctae et Octavae Paschae,
Tournai (Belgique.)

Société de S. Jean l'Évangéliste, DESOLÉE, LAFEBVRE & Cie,
Éditeurs Pontificaux, 1889.

Bien des fois nous avons entendu exprimer le regret de ne pas trouver de *Quinzaine de Pâques* tout à fait complète. Beaucoup d'éditions ont paru déjà, mais l'une omet une partie des cérémonies du Jeudi-Saint, une autre ne donne les Saints Offices d'une manière complète qu'à partir de la seconde moitié de la Semaine Sainte, etc.

Nous avons sous la main une nouvelle édition de chœur, de format in-12 avec chant, que vient de faire paraître la Société Saint Jean l'Évangéliste à Tournai et qui nous semble combler toutes les lacunes. On y trouvera en effet tout ce dont on a besoin, tant pour la Messe que pour les Heures canoniales, depuis le *Dimanche des Rameaux jusqu'au Dimanche in Albis*: Matines, Laudes, Petites Heures, Vêpres, Complies, tout y est donné en détail. Aucune cérémonie de la Semaine Sainte n'y est omise, et les prêtres et les fidèles qui ont le bonheur d'assister dans nos cathédrales au solennel office du Jeudi-Saint, seront bien aises de trouver dans l'ouvrage dont nous parlons la Bénédiction des Saintes Huiles extraite du Pontifical Romain.

L'*Ordinaire de la Messe* ainsi que le *Canon* permettent de s'en servir comme d'un livre de prières; en outre, l'*Ordinarium* avec chant *Asperges me, Vidi Aquam, Kyrie, Gloria*, etc... enfin toutes

les Commémoraisons notées, extraites non seulement du corps du Missel et du Bréviaire, mais même du *Pro aliquibus locis*, font de ce volume la Quinzaine de Pâques la plus complète que l'on puisse désirer.

Malgré son prix peu élevé, cet ouvrage se distingue par la netteté du caractère fort et grand, son illustration très sérieuse, de belles têtes de pages, des gravures, etc.

Toutes les parties chantées sont annotées selon les éditions types de la Sacré Congrégation des Rites. Prix broché: francs, 3.50.

Ordinations.

Samedi 31 mai dans la Basilique de N. D. de Québec, Son Em. le Card. Taschereau fera les ordinations suivantes :

Seront ordonnés prêtres MM. Louis Dion, Jos. Honoré Hudon, Cléophas Simard, Arsène Hudon, Magloire Destroismaisons, Philéas Roy, Gustave Rémillard, Amédée Gosselin, Joseph Jobin, Alfred Morissette, François Pelletier, Sauveur Turcotte, Adélaré Gagnon, Emile Côté, Omer Cloutier, tous du diocèse de Québec.

Seront ordonnés Sous-Diacres MM. Alex McLellan, Daniel Reid, Alex McAuly, du diocèse de Charlottetown I. P. E., et MM. John Waters et Michael Gallivan du diocèse de Ogdensburg E. U. Le lendemain 1er juin ces mêmes messieurs seront ordonnés Diacres.

Qu'est-ce que la Patrie ?

La patrie, ce sont les voisins avec qui l'on a grandi, joué, lutté, souffert ; avec qui on a rivalisé sur les bancs de l'école, sur les bancs du catéchisme, que l'on rencontrait, le dimanche, réunis aux pieds des mêmes autels, sous la houlette du même Pasteur, aux mêmes cérémonies, aux mêmes deuils, aux mêmes fêtes. La Patrie, c'est le cimetière où reposent les aïeux, les amis, les frères, les enfants... peut-être. La Patrie, c'est la Commune, où l'on a défendu les intérêts de Dieu. La Patrie, c'est l'humble église où nous avons été portés au jour de notre naissance, pour être adoptés par le bon Dieu ; c'est là que nous l'avons reçu une première fois, en un jour inoubliable, sur nos lèvres innocentes et frémissantes de bonheur, sous les regards émus de tous ceux qui nous aimaient. La Patrie, c'est cette langue harmonieuse, dont les mots tombaient tendrement, des lèvres d'une mère, pour éveiller nos jeunes cœurs à l'amour du bien, de la vertu, du bon Dieu : c'est l'incomparable langue *maternelle*.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour cults en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.

NOUVEAUTÉ : Un monde nouveau, par LUCIEN DARVILLE. réponse à Ed. DRUMOND sur la fin d'un monde.

J. A. LANGLAIS.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS

CHARLAND & Cie.,

LAUZON-LÉVIS.

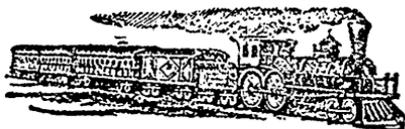
Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États-Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honorés de leur patronnage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

Est en vente : chez MM. F. Béland, 254, rue Saint-Jean ; J. L. Drouin et frères, 96, rue Saint-Joseph ; Alfred Gingras, rue Saint-Joseph, et Diles Gastonguay et Vaillancourt, 81, rue Saint-Vallier.

AVIS

M. ANTOINE LANGLOIS est autorisé à agir comme agent de la *Semaine Religieuse* de Québec.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY, ET CHARLEVOIX

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Les trains pour Ste-Anne laissent Hedleyville la semaine, à 7.30 a. m. et 6.30 p. m.
Laissent Ste-Anne pour Hedleyville à 5.15 a. m. et 3.00 p. m.

TRAINS DU DIMANCHE

Laissent Hedleyville, à 7.45 a. m., 1.30 p. m. et 6.00 p. m.
Laissent Ste-Anne, à 6.00 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.
Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2nde classe \$0.60.
Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.
Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,

Gérant,

W. R. RUSSELL,

Surintendant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.